



Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

PV.N°34

Réunion du 06/05/2019 à 10 h

ASSISTENT : Messieurs Gérard GONZALEZ ; Christophe BALLOT (Agent de développement) Andrée BRESSOLLES, Florence MELET, Georges GOIZE

« Sous réserve de validation par le Comité Directeur »

FORFAIT

D2 : l'équipe de Séronnais ne s'est pas déplacée pour la rencontre du 05/05/2019 à 15H00.

MAZERES 2 / SERONNAIS

La FMI portant la mention « équipe non présente au coup d'envoi ». Par ce fait l'équipe Séronnais 1 est forfait de cette rencontre.

Résultat : MAZERES 2 3 / SERONNAIS 0

Amende premier forfait de SERONNAIS (547380) annexe 5, montant de 100 euros à débiter à se club.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Par le secrétaire général, G.GONZALEZ

